

## **Elevages Allaitants Charolais des Zones Herbagères Face à la Réforme de la PAC Proposition d'une typologie d'adaptations et premiers résultats 1993 (1)**

*M. LHERM, D. BÉBIN, G. LIÉNARD  
Laboratoire d'Economie de l'Elevage, INRA - THEIX*

**RÉSUMÉ** – La réforme de la PAC concerne les élevages de bovins allaitants dans leurs trois fonctions, de production de viande, de cultures et d'entretien de l'espace.

Une typologie de situations par rapport aux modalités de la réforme est proposée à partir d'un suivi d'exploitations diverses.

Les premières adaptations réalisées en 1992 et 1993 sont présentées à partir d'un observatoire de 88 exploitations charolaises, par rapport à 1991 et elles sont resituées dans l'évolution à long terme. Les efforts des éleveurs ont d'abord été centrés, en 1992, sur la constitution du quota individuel de primes aux vaches allaitantes, avec augmentation du troupeau. En 1993, l'adaptation de l'utilisation du sol en vue d'obtenir la prime à l'herbe (PH) et les primes aux cultures sont les principales préoccupations. En revanche, les systèmes de production des mâles sont peu changés, mais les génisses (non primées) deviennent le principal élément d'ajustement. Ces tendances risquent d'être encore vraies en 1995. Mais l'élément majeur du développement futur dépendra de la mobilité des références par rapport aux agrandissements possibles.

(1) *Résumé d'un article à paraître dans la revue Productions Animales de l'INRA (Décembre 1994).*

## **Charolais suckling cows farms in grasslands areas and new E.U. policy for agriculture**

*M. LHERM, D. BÉBIN, G. LIÉNARD*

Renc. Rech. Ruminants, 1994, 1, 7 - 16

**SUMMARY** – Firsts results 1993

The reform of the PAC is concerned with the breeding of suckling cows in their three functions : meat and crop productions, and space utilization.

We will offer a typology of situations patterned according to the modalities of the reform, which is drawn from the study of different farms.

The adaptations made in 1992 and 1993 are presented, based on the study of 88 farms of Charolais cattle, compared with the situation in 1991, and they are resituated within the context of a long-term evolution ; Breeders' efforts were first focussed, in 1992, on conforming to the individual quota of compensatory subsidies suckling cows, coupled with an increase in herd size; In 1993, the change in the use of land space in order to be eligible for the grassland and crop subsidies become the main concerns. Moreover while the reform affected the breeding of males only a little, the breeding of heifers (not subsidized) bore the main changes. These trends are likely to remain the same in 1995. But the main element in future development will depend on the flexibility of references in connection with possible surface increases.

## INTRODUCTION

La réforme de la PAC concerne les exploitations de bovins allaitants dans leurs trois fonctions de production de viande, de cultures et d'entretien de l'espace.

La réforme arrêtée en 1992 est mise progressivement en place de 1993 à 1995-1996.

Nous examinons ici les premières adaptations pour 88 exploitations charolaises de la zone centrale (58, 23, 71, 63, 03) déjà suivies sur longue période.

Il s'agit d'exploitations «en avance structurelle et technique». En 1991, elles disposaient en moyenne de 121 ha dont 80 % en fourrage, 68 vêlages, 126 UGB pour 2,03 UTH. Non statistiquement représentatives, elles préfigurent les situations de demain.

*N.B. - Il s'agit ici d'observations et non de résultats de simulations.*

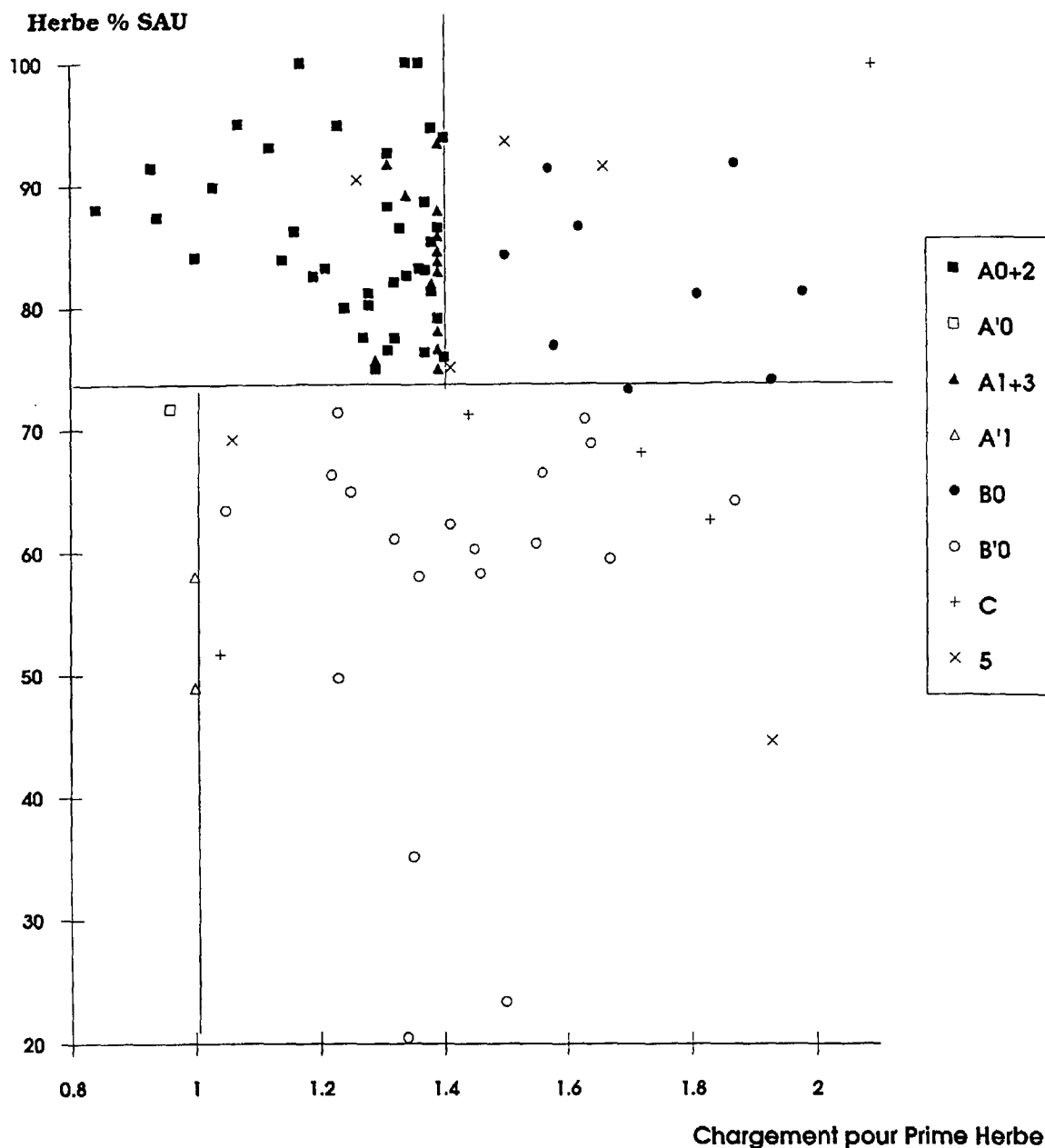
En première partie nous proposons une typologie des adaptations par rapport à la réforme, avant d'examiner les évolutions engagées en 1992 et 1993 qui doivent être resituées par rapport à celles réalisées à plus long terme (cf. l'article précité).

### 1. SITUATION DES EXPLOITATIONS PAR RAPPORT À LA RÉFORME : TYPOLOGIE

La réforme et son accompagnement aboutissent à une nouvelle diversité des situations, qui s'ajoute à celles repérées par les typologies classiques basée sur 3 axes majeurs, le

| TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS PAR RAPPORT A LA REFORME DE LA PAC   |                        |          |           |           |                 |          |            |                          |  |
|--|------------------------|----------|-----------|-----------|-----------------|----------|------------|--------------------------|--|
| Supplément Extensif :  | Obtenu Sans difficulté |          |           |           | Avec difficulté |          | Pas obtenu |                          |  |
| Prime à l'Herbe : (P.H)  | Oui                    |          | Non       |           | Non             |          | Non        |                          |  |
| Herbe % SAU :  | >= 75 %                | < 75 %   | >= 75 %   | < 75 %    | >= 75 %         | < 75 %   | >= 75 %    | < 75 %                   |  |
|  | AO                     | A'O      | BO        | B'O       | CO              | C'O      | DO         | D'O                      |  |
| Primes Cultures : Normales<br>Nièvre<br>Creuse<br>S. & Loire<br>Gel Normal<br>P.D et All                         | 8                      | 1        | 2         | 15        | 3               | 2        | 1          |                          |  |
|  |                        |          |           |           |                 |          |            | Primes animales réduites |  |
| Primes Cultures : Réduites<br>- pour P.H<br>Nièvre<br>Creuse<br>S. & Loire<br>Gel Normal<br>P.D et All           | A1<br>2                | A'1<br>2 |           |           | C1<br>2         | C'1<br>1 |            |                          |  |
| Primes Cultures : Réduites<br>- pour éviter le Gel<br>Nièvre<br>Creuse<br>S. & Loire<br>P.D et All               | A2<br>2                | A'2<br>2 | B2<br>1   | B'2<br>1  |                 |          | D2<br>1    | D'2<br>1                 |  |
| Primes Cultures : Réduites<br>- pour P.H<br>- pour éviter le Gel<br>Nièvre<br>Creuse<br>S. & Loire<br>P.D et All | A3<br>1                | A'3<br>1 |           |           | C3<br>1         | C'3<br>1 |            |                          |  |
| Primes Cultures : Réduites<br>Primes Animales : Réduites<br>Nièvre<br>Creuse<br>S. & Loire<br>P.D et All         |                        |          |           |           | C4<br>1         | C'4<br>1 |            |                          |  |
| Cas particulier : Primes supprimées ou<br>très réduites par erreur<br>Total                                      | A5<br>1                | A'5<br>1 | B5<br>3   | B'5<br>2  |                 |          |            |                          |  |
| <b>Total</b><br><b>TOTAL GÉNÉRAL = 93</b>  | <b>52</b>              | <b>3</b> | <b>13</b> | <b>20</b> | <b>1</b>        | <b>4</b> |            |                          |  |
|  | <b>55</b>              |          | <b>33</b> |           | <b>5</b>        |          |            |                          |  |

## REPARTITION des EXPLOITATIONS Charolaises par rapport à la Réforme de la PAC : 1993



système bovin d'après les ventes des mâles, l'utilisation des surfaces, l'importance des autres productions.

Les exploitations sont réparties selon l'obtention de la Prime à l'Herbe (PH), et du Supplément Extensif (S. Ext), et leurs conditions - tout en tenant compte de la gestion des cultures (gel ou pas).

La situation est résumée par une «lettre de synthèse» selon le principe suivant (tableau 1) :

- Série A : obtention de la PH, selon deux modalités : sans «renoncement» - ou avec «renoncement» à d'autres primes (maïs fourrage et cultures), pour augmenter la SF administrative et baisser le chargement («sans renoncement» ne signifie pas qu'il n'a pas fallu adapter surfaces et chargements).

- Série B : pas de Prime Herbe, le Supplément Extensif est obtenu sans difficulté.

- Série C : pas de PH, le S. Ext. est obtenu avec renoncement (primes cultures et/ou bovines).

- Série D : pas de PH ni de S. Ext.

Il est utile de distinguer selon l'importance de l'herbe, de part et d'autre de 75 % (A et A', B et B').

Il s'ajoute la stratégie concernant le gel, évité par certains en limitant les surfaces céréalières déclarées.

Les différents «renoncements» aux primes cultures (maïs fourrage inclus) sont repérés par des chiffres : pas de renoncement : 0 ; renoncement pour la PH : 1, pour éviter le gel : 2, double : 3.

Les réductions de primes par erreurs déclaratives sont en

5. Le tableau 1 donne la répartition des exploitations en 1993.

Ainsi 59 % ont eu la PH, dont 27 % avec «renoncement». En Nièvre, plus céréalière, 43 % seulement l'ont, dont un tiers avec renoncement. 44 % des exploitations étaient concernées par le gel et 34 % ont dû le faire, (70 % en Nièvre, 19 % en Creuse).

Ce décompte, non représentatif, illustre la méthodologie. Il montre la diversité, notamment l'existence d'exploitations concernées par les contraintes cultures. L'intérêt de notre observatoire est de comporter beaucoup d'exploitations ayant un chargement proche du seuil de 1,40 où les choix étaient ouverts. On voit que les éleveurs ont su mettre à profit les souplesses marginales du système déclaratif. Mais beaucoup de décisions engagent l'avenir (telles celles de la PH, pour 5 ans), sans qu'ils aient tous les éléments d'appréciation.

Relevons aussi 6 exploitations sur 93 ayant perdu des primes cultures par méconnaissance ou erreur.

## 2. LES ADAPTATIONS STRUCTURELLES

Dans ces exploitations, l'agrandissement est entrepris depuis longtemps et il est permanent. L'utilisation des hectares repris diffère selon les lieux : en Nièvre la proportion des cultures augmente (de 21 à 30 %, de 1978 à 1991), ailleurs, elle se maintient au plus (Creuse 15 %). Le chargement n'augmente plus depuis 1983-1984 et se stabilise vers 1,25 UGB/ha SFP ; il réaugmente en 1991/1992. L'augmentation des UGB suit celle des surfaces, selon l'orientation fourragère.

\* En 1993, l'agrandissement s'est amplifié (+ 6,8 ha, + 5,5 % en moyenne) (F.1).

On ne peut l'attribuer à la seule réforme de la PAC. En revanche, l'utilisation des surfaces supplémentaires est influencée par ses contraintes, comme l'évolution du cheptel et du chargement. Deux éléments ont été déterminants et parfois contradictoires :

- la constitution du maximum de références PMTVA(2), dès 1992, qui a concerné la quasi totalité des éleveurs, selon les effectifs déjà atteints et leurs objectifs,

- la possibilité ou non d'obtenir la Prime à l'Herbe

La multiplicité des situations ne peut être rapportée ici.

### 2.1. PREMIÈRE PRÉOCCUPATION : LA CONSTITUTION DES RÉFÉRENCES EN PMTVA, DÈS 1992.

Pour les 88 le phénomène est clair :

| Année | PMTVA<br>Nb       | Vélagés<br>Nb     | Nb vaches<br>Taux<br>d'accrois-<br>sement<br>(F - D %) | Effectif<br>moyen<br>vaches | UGBB<br>Nb |
|-------|-------------------|-------------------|--|-----------------------------|------------|
| 1991  | 66,0              | 69,4              | + 3,9  | 66,6                        | 121,7      |
| 1992  | 72,4<br>(+ 10 %)  | 72,5<br>(+ 4,5 %) | + 2,5  | 69,6<br>(+ 4,5 %)           | 125,5      |
| 1993  | 72,3<br>(- 0,2 %) | 74,7<br>(+ 3,0 %) | + 3,4  | 71,7<br>(+ 3,0 %)           | 128,0      |

En 1992, les éleveurs augmentent à la fois les mères et les vélagés, dans la suite de 1989/1991. Ils cherchent aussi à obtenir plus de références en tirant partie des dates de déclaration possibles.

En 1993, les références individuelles sont réduites de 3 %, sauf supplément. Dans le groupe, elles ne diminuent que de 0,2 %, car certains ont obtenu des prêts. La croissance du nombre de vaches n'est pas arrêtée pour autant. Elle se poursuivra en 1994, car fin 1993, le nombre est supérieur de 3,4 % par rapport à Janvier. La conjoncture a incité à dépasser les références. Ce ne sera plus le cas lorsqu'elle se retournera. On voit l'importance d'une bonne mobilisation des références disponibles.

\* L'augmentation des vaches (+ 3,5 en moyenne sur deux ans) s'est réalisée, dans ces grands troupeaux, non par achat mais par croît interne(3). La quasi totalité a augmenté les effectifs et les PMTVA. Il n'y a pas de différences selon les systèmes (boeufs et brouards, mêmes proportions). On peut en revanche nuancer selon les contraintes de la PH. Mais il est clair que l'adaptation s'est faite sur les autres catégories, comme on le verra, et non sur les vaches.

### 2.2. SECONDE PRÉOCCUPATION : SAU, SFP, HERBE, CHARGEMENT ET PRIME À L'HERBE.

L'analyse est à faire selon les «types PAC» (F. 1 à F. 4).

2.2.1. Les bénéficiaires de la prime à l'herbe (types A). L'agrandissement est important (+ 7,10 ha SAU en 1993, pour 118 ha en 1992), consacré en quasi totalité à l'herbe. Il n'y a pas de différence entre ceux qui ont eu la PH sans concession (A A', 0 + 2) ou avec concession (A A' 1). La différence réside dans les chargements, en relation avec la surface, la main d'oeuvre, la localisation.

En 1991, les A (0 + 2) ont plus de surface (118 ha contre 110) avec moins de main d'oeuvre (2 contre 2,13). Elles sont un peu plus spécialisées (87 % de SFP contre 82 %), le troupeau est un peu plus nombreux (123 UGB contre 120) avec un chargement moindre (1,19 contre 1,32). Les systèmes bovins diffèrent peu (60 % de maigres en A 0 + 2 ; 47 % en A 1).

Contrairement à ce qu'on pouvait attendre, les A 1 ne consacrent pas la totalité de l'agrandissement aux fourrages, ce qui aurait réduit le chargement. Ils maintiennent les cultures à 15 % et le cheptel est augmenté (+ 6,2 UGB entre 1992/1993 et + 9 UGB depuis 1991), le chargement ne diminue presque pas. Clairement, la PH a été obtenue un peu avec l'herbe supplémentaire, beaucoup en renonçant aux primes cultures : 13 % du maïs et 70 % des céréales sont primés.

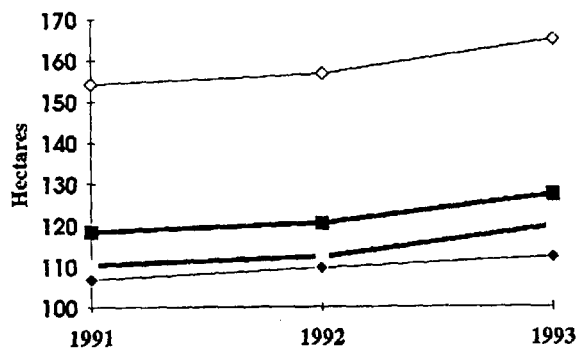
En revanche les A (0 + 2) consacrent les 6,8 ha de plus à l'herbe, accentuant leur spécialisation (88 % de SFP). Le troupeau augmente moins (2,6 UGB), le chargement baisse alors qu'on satisfait au seuil (1,16 UGB en 1993)(4). La quasi totalité du maïs et des céréales est primée. Ainsi elles n'ont pas utilisé la possibilité qu'elles avaient d'augmenter un peu les cultures primables.

### 2.2.2. Les exclus de la prime à l'herbe.

a. Les intensifs, exclus pour motif de chargement (B : > 75 % d'herbe).

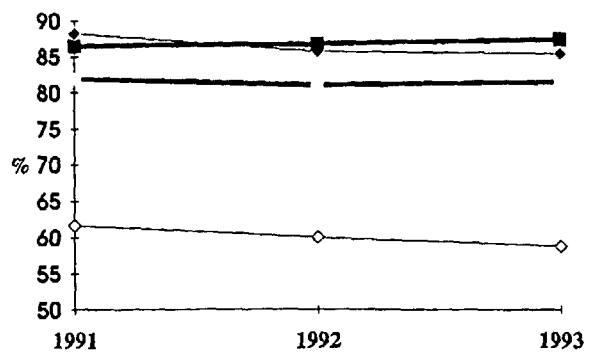
F. 1

## SAU / EXPLOITATION



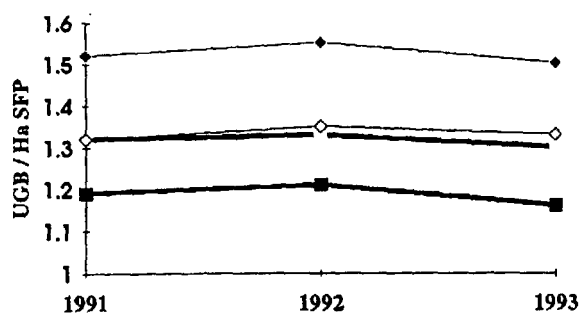
F. 2

## SFP % SAU

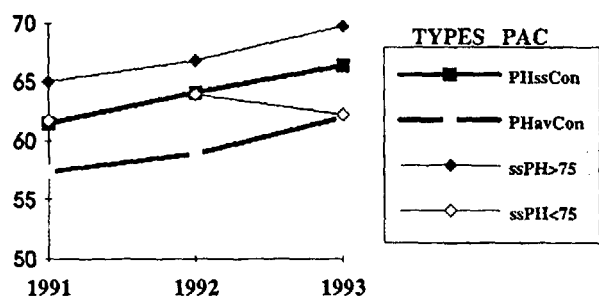


F. 3

## CHARGEMENT

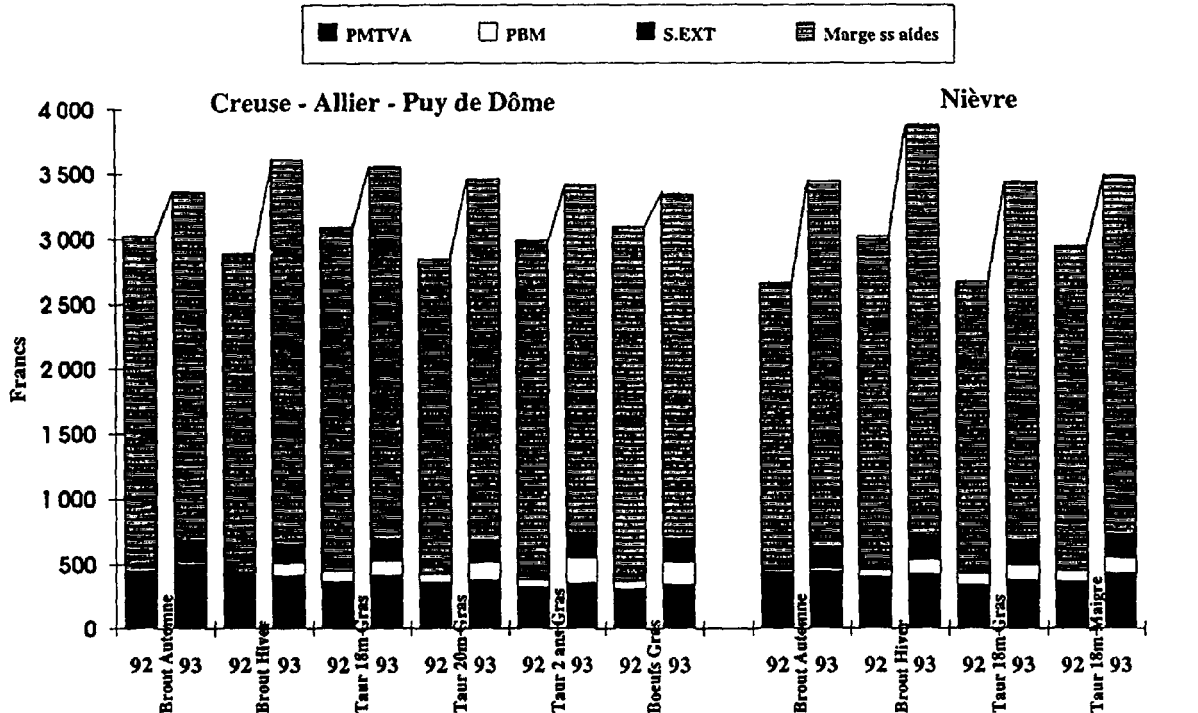


F. 4 U.G.B. / U.T.H.



F. 5

## Marge &amp; Aides Bovines / U.G.B. (92-93) par Système



En 1991, avec 107 ha et beaucoup de main-d'oeuvre (2,12) les éleveurs consacrent 88 % de la SAU aux fourrages et entretiennent 142 UGB avec un chargement très élevé

(1,52). Une moitié engraisse, l'autre vend en maigre. En 1993, l'agrandissement est faible (2,5 ha sur 1992), 1/4 est destiné aux cultures. Le troupeau augmente beaucoup

en 1992, un peu encore en 1993, sur les 2 ans près de 9 %. Ces exploitations restent très intensives (chargement de 1,50), parfois à la limite du raisonnable, mais elles entretiennent 70 UGB par UTH (contre 65 chez les PH), car il y a davantage de jeunes, d'investissements et d'endettement (1 100 F d'annuité par ha, contre 850 F chez les PH). Elles restent «à l'affût» des possibilités de PH : avec un agrandissement, elles rejoindraient la stratégie des A 1, si la pression foncière et la législation le permettaient.

**b. les mixtes «fourrages-céréales»** (B' : < 75 % d'herbe). En 1991, il s'agit des plus grandes exploitations (154 ha, avec 2,08 UTH), Nivernaises pour la plupart. Les cultures non fourragères occupent 38 % de la SAU. Le troupeau est cependant important (127 UGB), avec un chargement assez élevé (1,32). Il y a autant de naisseurs (broutards céréaliers) que d'engraisseeurs (taurillons d'âge, ou herbagers de 20 mois).

L'agrandissement est ample (11 ha en 2 ans), consacré aux 2/3 aux cultures, ainsi renforcées (41 %). Le troupeau augmente, moins que dans les autres types (5,3 UGB et 4 % en 2 ans). Visiblement «on a fait le plein en travail» (62 UGB et 32 ha de cultures par UTH). Le chargement reste inchangé. 95 % des cultures sont primées, mais il y a plus de 10 ha de gel par exploitation (6 % de la SAU). Les préoccupations sont différentes.

### 3. QUELS CHANGEMENTS DANS LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE ?

Sur le long terme, on observe un **avancement continu des dates de vélages, une diminution de l'engraissement et un raccourcissement du cycle de production**. Pour les mâles, cela s'est fait au profit des broutards d'hiver et des taurillons d'âge, (20 % des ventes chacun en 1991, dans l'échantillon) ; il s'est réalisé - en maigre, au détriment des maigres âgés car les broutards d'automne se maintiennent (15 %) - en engraissement au détriment des boeufs et des taurillons herbagers de 20 mois. Si l'engraissement des vaches se maintient, du moins dans l'échantillon (65 % des ventes en 1991), celui des génisses (33 % en 1991) décline depuis 1988 (suppression des anabolisants), sauf en Creuse (Groupement actif).

\* 1992 et 1993 voient ces tendances se poursuivre pour les mâles, avec un nouveau repli de l'engraissement au profit des broutards d'hiver (24 % des ventes) ; la réduction atteint les maigres âgés et les taurillons herbagers, alors que broutards d'automne et taurillons d'âge se maintiennent. Donc pas de rupture réelle sous l'effet de la réforme. Le marché et les considérations individuelles sont restés les éléments directeurs.

Les ventes de femelles sont plus perturbées, en relation avec la constitution des références. Paradoxalement, dans l'échantillon, les ventes de vaches sont plus nombreuses. Le taux de réforme n'est réduit ni en 1992 ni en 1993. On engraisse autant de vaches, mais les ventes de vaches maigres et d'élevage augmentent fortement (+ 36 % en 1992, + 47 % en 1993, par rapport à 1991), en réponse au marché créé par le renforcement des troupeaux allaitants ailleurs. Les ventes de laitonnnes (7-10 mois) doublent en 1992 et 1993 ; celles de broutardes d'hiver augmentent de 55 % en 1992. En revanche les ventes de génisses plus

âgées sont peu modifiée, même en 1993 malgré un prix en hausse de 1 000 F par tête.

**Ce sont les génisses les plus jeunes qui ont fourni les ajustements nécessaires !**

**\* Quels ont pu être les effets de la PBM ? (2)**

Fin 1992, la PBM est attribuable à partir de 10 mois. En 1993, une deuxième PBM est attribuable à partir de 23 mois. Le montant augmente au 1er janvier 1993 (de 316 à 473 F). Les simulations montraient l'intérêt du vieillissement au-delà de 10 mois, comme celui «d'aller chercher la 2ème prime» en prolongeant l'engraissement au-delà des 23 mois. En 1993, ce type d'évolution est très peu visible, dans l'échantillon. Certes, par rapport à 1991, le nombre de PBM «prises en compte» augmente de 1,5 % en 1992, et de 51 % en 1993. Mais l'essentiel provient, non du changement de production, mais des modalités d'attribution. Quatre effets se cumulent :

- l'attribution de la 2ème PBM aux taureaux de 2 ans et aux boeufs déjà produits auparavant. Leur nombre n'augmente pas. Et il n'augmentera pas en 1994, car il y a moins de mâles de 18 mois au 31 décembre 1993 qu'au 1er janvier 1992.

- une demande plus systématique des primes.

- l'attribution nouvelle aux broutards déjà vendus entre 10 et 12 mois (14 %).

- le véritable vieillissement au-delà de 10 mois concerne 8 % des broutards vendus (automne + hiver). C'est peu. Ainsi, il n'y a pas eu de véritable changement de système concernant les mâles. Mais le vieillissement des broutards apparaîtra davantage en 1994, quelques «broutards-céréales» ayant augmenté leurs reports.

Le «peu d'effet apparent» de la PBM a plusieurs origines :

- en 1993, son montant reste modeste. Le S. Extensif qui la revalorise (236 F) est encore lointain et guère présent dans les calculs des éleveurs, sauf ceux qui étaient en limite (type C).

- les cours élevés des broutards à l'automne n'ont pas incité au report.

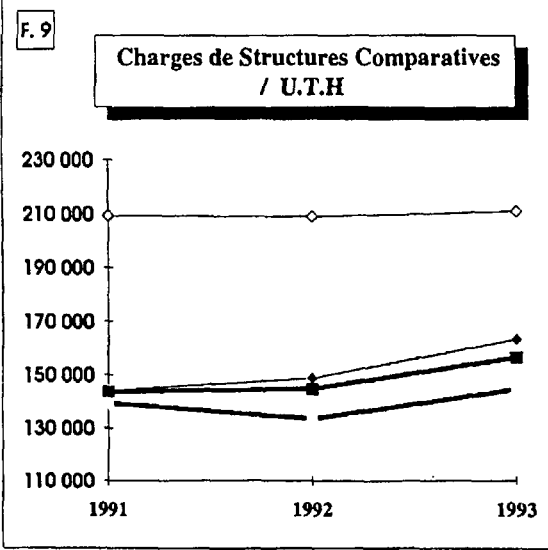
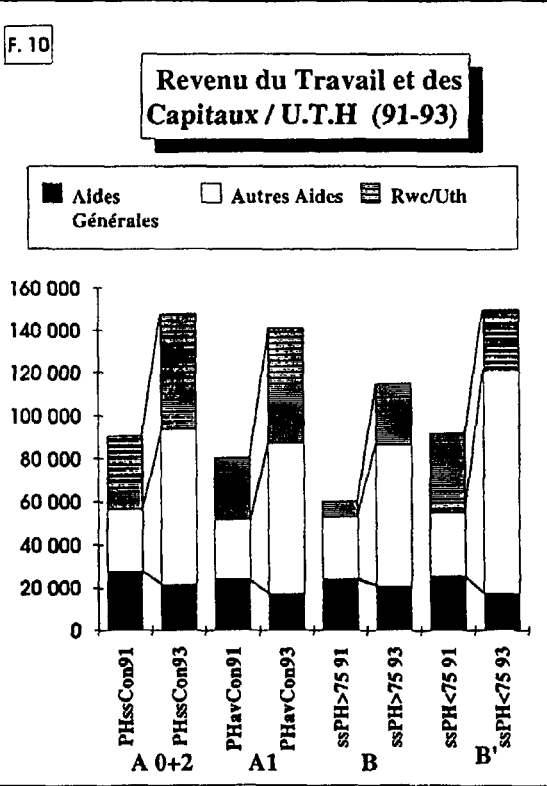
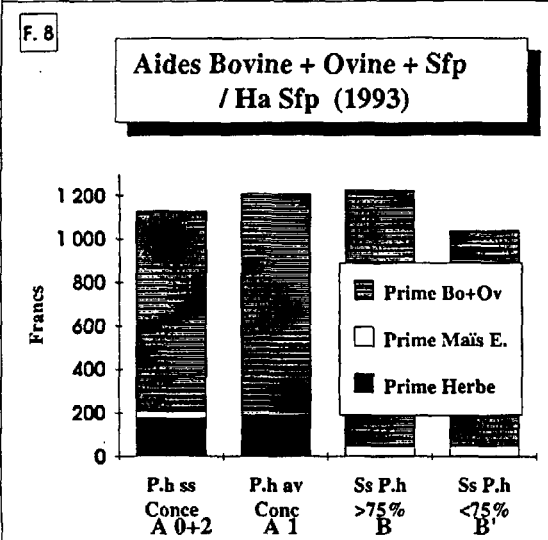
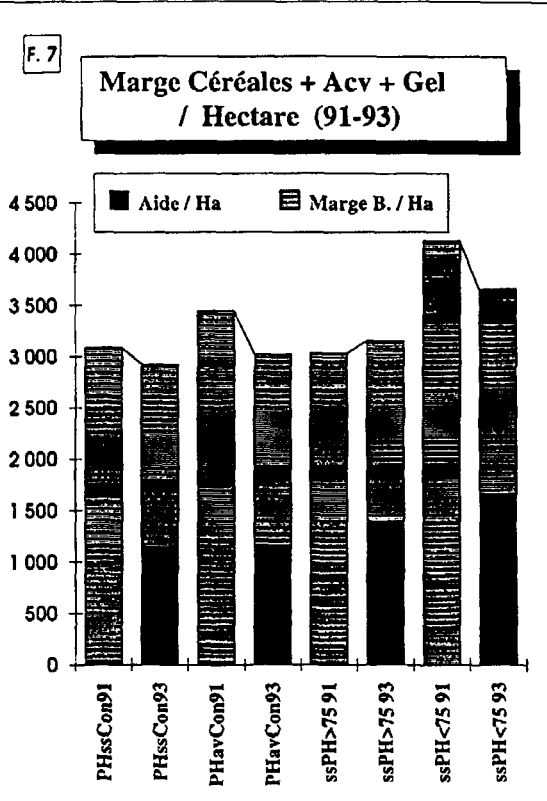
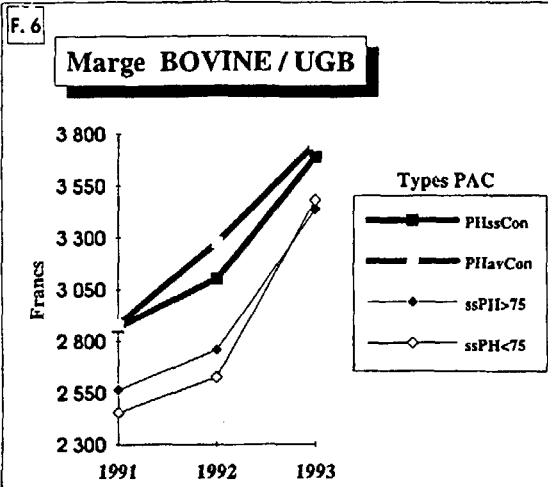
- la prise en compte des mâles, dans le cheptel déclaré en début d'année en vue de la PH, en fait un élément d'ajustement pour ceux qui sont en limite. Car il n'est pas question de risquer sa perte ni de réduire les vaches. Ceci freine l'allongement du cycle des mâles chez ceux ne le pratiquant pas, du moins à surface constante.

### 4. IMPACT ÉCONOMIQUE

#### 4.1. DES MARGES BOVINES ET FOURRAGÈRES AMÉLIORÉES

On le sait, 1993 a vu se cumuler les nouvelles primes aux bovins et aux fourrages avec un quasi maintien de la conjoncture ; le prix de vente toutes catégories augmente de 3,5 % sur 1992. En outre, les résultats techniques progressent légèrement : la production autonome s'améliore de 4,5 % (de 243 à 254 kg/UGB).

Globalement la marge bovine finale sans aides s'améliore de 320 F/UGB, les aides bovines augmentent de 307 F (+ 20 %), dont 218 F de «créances»(5). Tous systèmes confondus, elle atteint 3 624 F par UGB, + 20 % (sans les



créances + 14 %). Année exceptionnelle.

\* Par systèmes de production (selon les ventes de mâles). Les améliorations diffèrent peu. La figure 5 rassemble les aides par UGB et par système. La PMTVA diminue avec la longueur du cycle, en 1993 comme en 1992. En 1992, la PBM ne compensait qu'en partie. En 1993, la deuxième PBM compense en cycles longs, il n'y a plus de réels écarts entre les systèmes. Ainsi, les écarts de marge par UGB

subsistent entre les systèmes (et les exploitations) indépendamment des primes, entre un minimum de 3 400 F pour les boeufs et broutards d'automne, et un maximum de 3 800 F pour les taurillons d'auge de Creuse et les broutards d'hiver de Nièvre.

\* Les aides SFP ont aussi un effet compensateur, comme recherché.

PH et prime au maïs-fourrage sont dans la marge SFP (hors

marge bovine). En 1993, la PH est de 200 F par ha, plafonnée (100 ha x parts GAEC). Dans le réseau, ce plafond élimine 10 % des surfaces. Chez les exclus de la PH, la prime maïs se monte à 49 F/ha SFP. Ainsi, l'écart de prime SFP entre les deux types est de l'ordre de 150 F/ha.

**Le montant des primes SFP est nettement inférieur à celui des primes bovines** (à l'UGB, il est de l'ordre de 150 à 200 F chez les PH et 35 F chez les exclus, contre 650 à 700 F pour les primes bovines). Ainsi le chargement reste déterminant sur le total (bovines, ovines, SFP) par ha SFP, et les écarts entre les exclus et les bénéficiaires de la PH sont réduits (F. 8).

**\* Le double dispositif des primes bovines et fourragères apparaît finalement relativement compensateur.**

**Aussi les écarts de marge par ha SFP, et plus significativement par travailleur, restent davantage influencés par les facteurs classiques que sont l'efficacité du troupeau, l'utilisation de la SFP et surtout l'importance des effectifs par UTH.** L'élévation progressive du montant des aides modifiera peu ou pas cette conclusion.

#### 4.2. LES MARGES DES CULTURES DIMINUENT (F. 7)

En moyenne, la marge des cultures (+ gel) diminue, de 3 690 F par ha en 1991 et 1992 à 3 360 F en 1993 (- 9 %). Les prix ont baissé (environ 0,20 F par kg pour les céréales), mais les primes compensent, du moins pour ceux proches du rendement de référence. La réduction de la marge moyenne résulte du gel, des «renoncements» et un peu de la baisse des rendements 1993.

**Les exploitations les plus céréalières (> 35 % de la SAU) qui ont des rendements supérieurs aux références de leur zone et qui doivent geler le plus, sont les plus pénalisées** (perte de l'ordre de 600 F par hectare de cultures + gel). Pour les plus spécialisées (> 48 %) la perte atteint 35 000 F par travailleur. Les «bovins-céréales» se retrouvent en majorité dans le type B' (- 12 000 F par travailleur). En revanche, la perte est limitée à moins de 3 000 F dans les autres types.

#### 4.3. UN REVENU MEILLEUR.

Globalement, les charges de structure sont stables par hectare sur les 3 ans (autour de 2 650 F). Par travailleur elles s'alourdissent selon l'agrandissement (+ 10 000 F/UTH) (F. 9). Par rapport à 1992, **le revenu augmente en moyenne de 44 000 F par travailleur (44 %)**, dont 40 000 F de primes en plus. Celles-ci représentent 68 % du revenu contre 58 % en 1992. Sur longue période en francs constants, 1993 fait effectivement partie des points hauts depuis 1978, comparable à 1981, mais il est obtenu avec un cheptel plus important (+ 25 % en Nièvre, + 35 % en Creuse) et plus de surface.

**Incontestablement les aides ont réduit les écarts, sans remettre en cause «l'ordre des revenus» ni modifier beaucoup les facteurs fondamentaux de leur dispersion(6).** Mais il y a une autre raison au resserrement des revenus : les grandes exploitations bovins-céréales qui avaient les meilleurs résultats voient leur revenu augmenter très peu et se fondre dans la moyenne.

Les fortes augmentations de revenu se retrouvent dans le type B. Néanmoins leurs revenus restent parmi les plus faibles. Certes l'absence de PH n'y est pour rien. Les struc-

tures plus petites en sont la cause (54 ha/UTH, contre 58 et 64 en A 0 + 2 et A 1) ; l'intensification a permis de compenser puisque on trouve là beaucoup de grands troupeaux (70 UGB/UTH, contre 62 et 66 chez les PH), et la marge SFP est aussi élevée. Mais l'intensification entraîne des charges de structures plus lourdes, non seulement par hectare (3 230 F) mais aussi par travailleur ; il y a un peu moins de divers, et voilà généré un écart de 25 à 30 000 F/UTH par rapport aux bénéficiaires de la PH (*l'absence de PH représente 9 000 F/UTH*).

**4.4. Une reprise des investissements, un désendettement.** Si on fait abstraction des «créances PAC», l'amélioration du résultat courant est de 77 000 F par exploitation (+ 40 %). La moitié en a été investie dans l'augmentation des capitaux propres et annuité foncière, l'autre moitié a servi aux prélèvements privés et à l'épargne.

En effet, **les investissements en nouveaux équipements ont repris** (plus de 88 000 F en 1993, contre 70 000 F en 1991 et en 1992), ils dépassent d'un quart les amortissements, il y a croissance nette. **Cheptel et stocks augmentent de plus de 50 000 F. Il y a désendettement**, les remboursements (hors foncier) excédant les nouveaux prêts de 40 000 F. Au total, la croissance des capitaux propres (autofinancement net) approche des 110 000 F, soit 40 % du résultat courant, les 60 % restant étant en épargne et prélèvements privés. Par comparaison, en 1991, un quart seulement du résultat courant avait pu être investi en croissance des capitaux propres (et fonciers) soit 41 000 F, dont 90 % ont été consacrés au désendettement ; la croissance des équipements avait été nulle, comme d'ailleurs en 1992.

Ce retour aux investissements est assez général dans la zone où on a constaté une reprise des PAM.

## CONCLUSION

L'adaptation principale de ces éleveurs en majorité «pérennes» face à la réforme de la PAC et ses mesures d'accompagnements a été une «prise de position sur l'avenir», en ce qui concerne les mesures individuelles irréversibles.

En 1992, c'est la constitution des références en PMTVA, sous deux formes différentes: - un meilleur ajustement du troupeau aux contraintes déclaratives - une augmentation du troupeau de vaches qui s'est faite par plusieurs voies : croît interne grâce au volant de génisses disponibles («système charolais»), réduction des réformes et/ou achat de génisses pleines et surtout de vaches. L'effort a pu être prolongé en 1993.

La seconde préoccupation a été l'obtention de la PH. Malgré son montant modeste, c'est de la «trésorerie nette», et elle a beaucoup mobilisé les éleveurs des zones herbagères qui ont tout fait pour l'obtenir, malgré la contrainte d'un engagement de 5 ans. Car ils ont compris que c'était aussi un acquis pour 5 ans «non différable»(7). L'effet est visible sur l'agrandissement en herbe, sur les chargements, sur la composition des troupeaux.

En revanche, l'adaptation que pouvait entraîner la PBM sur le système d'élevage n'a pas été important en 1993, du moins dans les exploitations suivies. On ne peut considérer comme un véritable changement le vieillissement des broutards au-delà de 10 mois. **Les changements, s'il y en**

a, notamment le réallongement du cycle au-delà de 23 mois seront pour 1995, et dépendront avant tout des marchés.

Mais on n'a évidemment pas réduit les mâles (porteurs de primes) dans le troupeau. Et finalement l'ajustement aux multiples contraintes a été fait au détriment des génisses de moins de 15 mois dont les ventes ont augmenté de 50 % sur les deux ans. Mais la possibilité de croissance reste sauvegardée. En revanche, il est clair que l'engraissement des génisses (non primées) pourra être remis en cause, sauf s'il est envisagé, comme le font déjà certains éleveurs que nous suivons, avec un vêlage, qui devra désormais être accompagné d'un supplément de références. **Il faut s'attendre à voir les taux de réforme des troupeaux allaitants s'accroître dans l'avenir.**

La réforme de la PAC génère des contraintes pour le développement ultérieur, troupeaux, utilisation du sol, de l'espace, des parcelles. Les possibilités vont différer selon qu'il faudra respecter les engagements de la PH ou qu'on est définitivement exclu de son bénéfice. **La typologie proposée permet de synthétiser le cadre dans lequel s'inscrit désormais le développement futur** ; sa connaissance est aussi utile que celle des quotas dont dispose l'exploitant. Elle ne supprime pas les typologies classiques. Elle les complète.

NOTE : Etude réalisée avec l'aide de la CEE (FEOGA).

(2) *PMTVA : prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes.*

*PBM : prime aux bovins mâles.*

(3) *Alors que dans notre réseau concerté Allier (avec CEMAGREF et CA 03), les achats de vaches ont été multipliés par 10 (BOUSSET et al., 1994).*

(4) *Il s'agit ici des chargements gestion (ou « technique ») habituels. Ils sont inférieurs aux chargements administratifs « prime à l'herbe ». En moyenne l'écart est de 11 à 13 % pour les systèmes maigres et 8,5 à 11 % en naisseurs-engraisseurs.*

(5) *Créances bovines PAC : le solde de 40 % des PBM 1993 prises en compte et le S. Extensif (qui devaient être touchées en Avril 1994...).*

(6) *Le facteur dimension du troupeau est renforcé, car la corrélation avec le revenu par UTH est de 0,63 (n = 93), c'est une des valeurs les plus élevées depuis 16 ans. La corrélation revenu et marge par UGB est de 0,35, une des plus faibles. Classique effet « bonne année ».*

(7) *En 1993, rien n'était connu des possibilités de pouvoir l'obtenir à nouveau pour la première fois en 1994 - cette possibilité a été très limitée dans les faits.*

## RÉFÉRENCES

BOUSSET J.P. et BAUD G., BARLET D. et GOURBEYRE G., LIENARD G. et LHERM M., 1994. Etude de 3 systèmes de production de viande bovine dans l'Allier, campagne 1992/1993. Etude concertée CEMAGREF (Riom), Chambre d'Agriculture de l'Allier (Service Economique), Laboratoire d'Economie de l'Elevage (INRA - Theix) - 40 p. + annexes.

BORTZMEYER M., CAVAILHES J., LIENARD G., 1992.

Revenus et systèmes de production : l'élevage bovin dans le charolais. In : Réforme de la PAC : simulations et analyses. INRA Sciences Sociales, n° 6, Novembre.

INSTITUT DE L'ELEVAGE 1992. La réforme de la PAC et les productions bovines et ovines. Simulation et éléments d'analyse. I.E. (Paris), 26 p.

